

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 9 juillet 2019

Délibération n° 2019 – 9/07/2019 – 4

*Désignation d'un représentant au sein du conseil documentaire
du service commun de documentation (SCD)*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de documentation

Considérant que seuls les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs bénéficient du droit de vote,

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice bénéficiant du droit de vote : 12 Membres présents : 10 Membres représentés : 1 Total : 11	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la désignation de Monsieur Mustapha CHERKAOUI MALKI pour siéger au conseil documentaire du Service commun de documentation (SCD).**

Dijon, le 10 juillet 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement